

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2026

PERMETTRE L'OUVERTURE DES BOULANGERIES TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE -
(N° 2503)

N° AS37

AMENDEMENT

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant les conséquences de l'organisation du repos par roulement dans les entreprises. Ce rapport produit une évaluation détaillée des conséquences du repos par roulement sur la santé des salariés et sur leur vie sociale et familiale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cette demande de rapport, le groupe parlementaire de la France insoumise entend mettre en lumière les conséquences néfastes de la généralisation du travail dominical et du repos hebdomadaire par roulement.

Le recours au travail par roulement est utilisé par le patronat pour contourner le droit au repos hebdomadaire dominical depuis 1906. Sa généralisation par la loi dite « Macron » s'inscrit donc dans la continuité du combat des capitalistes.

Premièrement, le repos par roulement précarise tous les aspects de la vie des travailleurs qui ne disposent plus nécessairement d'un jour de repos fixé par avance. Ainsi, l'organisation de sa vie personnelle est soumise à la volonté et aux impératifs organisationnels de son employeur.

D'après l'enquête « Emploi du temps » précitée, seuls 4 % des travailleurs dominicaux estiment pouvoir organiser librement leurs horaires de travail qui sont imposées par l'employeur dans l'immense majorité des cas (86 % des salariés qui travaillent le dimanche).

Pire, l'effet du travail le dimanche a des conséquences sur le temps conjugal (29 % en moins), sur le temps mère- et père-enfants (respectivement 70 % et 92 % en moins) et sur les loisirs pris dans leur globalité dont la durée est divisée par deux (51 %). La perte de sociabilité due au travail dominical n'est pas récupérée par le jour de repos compensateur. En outre, la valeur « récupératrice » du dimanche est différente de celle d'un autre jour de repos.

Selon cette même enquête, « les types de semaines qui sont le plus associées au travail le dimanche hors domicile sont les semaines décalées la nuit (11 fois plus de chances), celles qui sont fragmentées (9 fois plus de chances), ainsi que les semaines décalées en soirée (5 fois plus de chances). Le travail le dimanche hors domicile apparaît donc indissociable d'un rythme de travail hebdomadaire atypique.

Deuxièmement, de récentes études sur la santé mentale des salariés sont alarmantes. Le baromètre Empreinte humaine sur l'état psychologique des salariés français rapporte que 47 % des salariés du pays se disent en état de détresse psychologique. Les salariés concernés connaissent d'autres problèmes de santé : à 67 % ils souffrent de maux de tête, à 73 % de problèmes digestifs, à 14 % de problèmes cardiovasculaires.

La santé des salariés se dégrade, notamment leur santé psychique, tandis que le temps de travail augmente depuis plus de 20 ans. Nous savons par ailleurs que des temps de travail excessifs menacent directement la vie des salariés.

Il est temps d'évaluer précisément les liens entre la généralisation du repos par roulement et la dégradation de la santé des travailleurs français.

C'est pourquoi le groupe parlementaire de la France insoumise sollicite la remise d'un rapport portant sur les conséquences de la généralisation du repos par roulement.